

Abolition de la peine de mort et constitutionnalisme en Afrique

Depuis plusieurs siècles, l'humanité s'est engagée dans la lutte contre la peine de mort. Le « procès » ouvert à son encontre s'est clôturé par sa « condamnation » dans de nombreux pays, y compris des pays africains. L'introduction d'une proposition de loi sur son abolition au sein de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo aura eu le mérite de démystifier cette peine longtemps restée une question taboue dans le pays et de faire avancer son procès. Ce livre examine les différents arguments développés en vue de l'abolition ou du maintien de la peine de mort en droit positif congolais. Il se termine par une plaidoirie en faveur de l'abolition de cette peine qui est la plus dégradante, la plus cruelle, et la plus inhumaine des condamnations ainsi que la plus grave violation du droit à la vie dont la jouissance conditionne l'exercice de tous les autres droits humains.



André Mbata Mangu est Professeur de droit public à l'Université d'Afrique du Sud et à l'Université de Kinshasa. Membre du Conseil pour le développement de la recherche en science sociales en Afrique (CODESRIA) et du Réseau africain de droit constitutionnel (RADCL), il a servi comme professeur invité dans plusieurs autres universités africaines ainsi qu'à l'Université de Paris 13 en France.



9 782296 553514

20 €

ISBN : 978-2-296-55351-4



L'Harmattan

Abolition de la peine de mort et
constitutionnalisme en Afrique

André MBATA BETUKUMESU MANGU

André MBATA BETUKUMESU MANGU

Abolition de la peine de mort et constitutionnalisme en Afrique